

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2018**



Le six décembre deux mille dix-huit, à quatorze heures trente, les représentants du Syndicat Mixte pour le Traitement et la Valorisation des Déchets Ménagers, Valor3e, légalement convoqués le vingt-sept novembre deux mille dix-huit, se sont réunis au siège du syndicat, à La Séguinière.

Etaient présents : Messieurs Jacky BOURGET, Président, Cédric VAN VOOREN, Jacques RETHORE, Gérard ESNAULT, Vice-Présidents et Denis SOURICE, Mesdames Annick JEANNETEAU, membres du Bureau, Christine DECAENS, Marie-Christine GALY, Viviane HERMON, Danièle GADAIS, Danielle ALLAIN et Catherine BRIN (représentant Jean-René FONTENEAU), Messieurs Jean TEURNIER (ayant le pouvoir de Joël BARAUD), Jacques LUCAS, Paul CORBET, Christian BERNARD, Jean-François BAZIN, Pierre MARY (représentant Fabien DUVEAU) et Pierre MALINGE.

Etaient excusés : Messieurs Fabien DUVEAU (représenté par Pierre MARY), Joël BARAUD (ayant donné pouvoir à Jean TEURNIER) et Philippe BRETAUDEAU

Etaient absents :

Monsieur Jacques RETHORE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum (19 élus présents sur 21) étant atteint, le Comité Syndical a valablement délibéré.

En application des statuts, et notamment l'article 27 du Règlement Intérieur du Comité Syndical, le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2018 est soumis à approbation.

Vu le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2018 joint en annexe.

Les membres du Comité Syndical approuvent celui-ci.

Par délibération en date du 26 janvier 2017, le Comité Syndical a délégué à son Président certaines de ses attributions. Cette délégation est basée sur les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, il est rendu compte des décisions prises en application de cette délégation.

Depuis la séance précédente du 8 novembre 2018, le Président a pris les décisions suivantes au titre de la délégation donnée par l'organe délibérant :

- Décision n°2018/12 portant sur la validation d'un emprunt auprès du CREDIT MUTUEL selon les conditions financières suivantes :
 - ✓ Montant : 300 000 euros
 - ✓ Date de mise en place : novembre 2018
 - ✓ Taux d'intérêt : taux fixe de 0,93%
 - ✓ Durée : 10 années
 - ✓ Echéances trimestrielles constantes
 - ✓ Amortissement progressif du capital
 - ✓ Frais de dossier : 270,00 €
- Décision n°2018/13 portant attribution du marché n°2018/03 au groupement d'entreprises conduit par le Bureau d'Etudes TRIDENT SERVICES pour un montant total de 189 740,00 € HT (AMO Technique) – marché à transférer à la SPL UniTri lors de sa création.
- Décision n°2018/14 portant attribution du marché n°2018/06 à la Société CIFRALEX pour un montant total de 7 260,00 € HT (AMO Financier) – marché à transférer à la SPL UniTri lors de sa création.
- Décision n°2018/15 portant attribution du marché n°2018/06 à la Société STREGO pour un montant total de 14 560,00 € HT (Expert-Comptable) – marché à transférer à la SPL UniTri lors de sa création.

- Décision n°2018/16 portant acceptation de l'offre faite par la Société SOURICE J.L. TERRASSEMENTS pour un prix total de 11 085,00 € HT pour les travaux de recouvrement de l'alvéole 3 du casier n°4.
- Décision n°2018/17 portant acceptation de l'offre faite par La Banque Postale pour être la banque de la SPL UniTri pour un montant de 849,00 € HT – marché à transférer à la SPL UniTri lors de sa création.

3 | FINANCES | BUDGET PRIMITIF POUR 2019

Le budget primitif 2019 est soumis au vote de l'assemblée délibérante suite à la présentation des orientations budgétaires qui s'est déroulée lors de la dernière séance, à savoir le 8 novembre 2018.

Comme tous les ans, l'exercice financier 2019 a été établi par Valor3e dans un cadre prudent en minorant les recettes et en majorant les dépenses.

Complétant le document budgétaire officiel, la délibération ci-dessous présente, en quelques lignes, certains éléments incontournables de la vie financière de Valor3e pour l'année qui va s'ouvrir d'ici quelques semaines.

Les tonnages à traiter – les ordures ménagères résiduelles :

Les tonnages prévisionnels d'ordures ménagères résiduelles à traiter sont estimés en baisse par rapport à ceux des années précédentes. En effet, avec l'extension des consignes de tri mise en place sur tout le territoire de Valor3e, nous pouvons attendre un changement des habitudes de la population. Le basculement des fréquences de collectes sur certains territoires va également changer les habitudes des populations. En conséquence, nous tablons sur une prévision de 39 000 tonnes annuelles à traiter de déchets ménagers résiduels. Cela représente une diminution de 2 000 tonnes par rapport au budget primitif de 2018.

Après leur collecte, et avant leur traitement les déchets ménagers résiduels sont accueillis sur :

- - l'usine de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges
- - le centre de transfert de Saint-Germain-sur-Moine
- - le centre de transfert de Montilliers.

Après leur réception, ces déchets seront traités au sein des équipements suivants :

- L'unité de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges
- L'usine d'incinération du SIVERT EST ANJOU à Lasse
- L'usine d'incinération d'Arc-en-ciel à Couëron
- L'usine d'incinération ALCEA à Nantes
- L'installation de stockage des déchets non dangereux de BOUYER LEROUX à La Séguinière

Les tonnages à traiter - les déchets ménagers recyclables :

Au-delà des tonnages d'ordures ménagères résiduelles, Valor3e table sur une augmentation significative des déchets recyclables liés à l'extension des consignes de tri sur le territoire de la Communauté de Communes Sèvre et Loire qui est la dernière collectivité adhérente à basculer vers l'extension des consignes de tri.

Par exemple, en 2018, l'augmentation connue par la Communauté d'Agglomération de Clisson, Sèvre et Maine Agglo a été importante puisqu'elle est de l'ordre de 35%.

Au premier janvier prochain, tous les habitants de Valor3e seront donc passés en extension de consignes de tri pour tous les plastiques.

L'évolution la plus sérieuse que l'on va connaître sur l'année 2019 sera le démarrage de la coopération avec les EPCI du Nord Deux-Sèvres. En effet, à partir de janvier 2019 l'organisation du tri sera la suivante :

- Groupement de commandes entre Valor3e et la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, les Communautés de Communes du Thouarsais, de l'Airvaudais-Val du Thouet et de Parthenay Gâtine.
- Le tri des emballages pour Valor3e et les Communautés de Communes du Thouarsais et de l'Airvaudais-Val du Thouet sera effectué au sein du centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels,
- Le tri simplifié des multi matériaux pour Valor3e, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine sera assuré sur le site de BRANGEON ENVIRONNEMENT à Cholet.
- Le flux plastiques issu du tri simplifié sera envoyé vers Saint-Laurent-des-Autels pour être trié via les trieurs optiques du centre de tri.

Ce nouveau mode de fonctionnement s'accompagne par le démarrage de nouveaux marchés publics dont le principal est l'exploitation du centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels dont le titulaire sera, à partir du 1^{er} janvier prochain, la Société COVED. Elle prendra donc la suite de BRANGEON ENVIRONNEMENT qui assurait l'exploitation du site depuis octobre 2015.

Les marchés publics de traitement :

L'activité de Valor3e s'organise autour d'une douzaine de marchés publics liés au cœur de son activité.

En termes de marchés publics, l'année 2018 a été marquée par :

- La consultation pour externaliser le traitement des refus de l'usine de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges dont la Société GEVAL (VEOLIA PROPLETE) est l'attributaire,
- Le démarrage du nouveau marché pour la préparation des refus du centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels en Combustible Solide de Récupération (entreprise BRANGEON RECYCLAGE),

- La fin anticipée des marchés suivants :
 - o La gestion de refus de tri en Combustibles Solides de Récupération
 - o L'exploitation de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Bourgneuf-en-Mauges
 - o Le tri des multi matériaux pour le territoire de l'Agglomération du Choletais
- Les consultations pour le marché de tri pour le groupement de commandes mis en place avec les intercommunalités du Nord 79.

En 2019, l'actualité des marchés publics sera pour Valor3e :

- La fin, après cinq années, de ses marchés de traitement des ordures ménagères résiduelles (fin prévue le 1^{er} septembre 2019 et la nouvelle consultation sera lancée dès ce mois-ci),
- Les travaux de recouvrement définitif du casier 4 de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Bourgneuf-en-Mauges.

En termes financiers, et pour la première fois, les coûts issus des différents marchés publics ont tous été estimés avec une hausse de 3% suivant les modalités de révision des prix. Habituellement la hausse estimée se limitait à 2%. Mais face à des indices de révisions tous orientés à la hausse, il s'agit naturellement d'une précaution budgétaire indispensable.

Charges financières et dettes :

Les charges de remboursement du capital des emprunts sont toujours couvertes par l'autofinancement issu de l'excédent de la section de fonctionnement.

Pour 2019, il est prévu la somme de 930 000 euros. Cette enveloppe financière sert à rembourser les divers emprunts contractés pour le traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables. En 2018, le dernier emprunt lié aux déchets recyclables a été renégocié pour changer la fréquence de ses remboursements en passant d'annuel à trimestriel pour ainsi faire baisser son coût global.

La gestion active de la dette conduite sur les derniers exercices comptables a permis de réduire la dépendance financière de Valor3e par rapport aux établissements bancaires. Cela se traduit par un stock de dettes en forte diminution en l'espace de trois exercices budgétaires.

En 2018, Valor3e a contracté un emprunt pour financer l'achat des parts sociales de la SPL UniTri. Pour cela un prêt à taux fixe et sur 10 ans a été contracté auprès du Crédit Mutuel.

Les intérêts de la dette sont estimés à 260 000 euros pour l'année 2019. La faiblesse des taux d'intérêts est depuis plusieurs années favorable à Valor3e. Les emprunts à taux variable se limitent désormais à payer comme intérêts la seule marge bancaire.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des emprunts contractés par Valor3e en ce qui concerne le traitement des ordures ménagères résiduelles.

An.	Banque	Taux	Durée	Montant initial	CRD au 01/01/2018	CRD au 01/01/2019
2009	Caisse d'Epargne	Variable : euribor 3m + 0,69% de marge	10 ans	700 000 €	131 153,62 €	56 681,86 €
2010	CACIB	Fixe : 3,28%	20 ans	9 000 000 €	6 491 894,53 €	6 084 450,10 €
2011	ARKEA	Variable : euribor 3m + 0,90% de marge	20 ans	2 500 000 €	1 815 967,25 €	1 700 847,66 €
Stock de dettes de Valor3e pour les ordures ménagères résiduelles :					8 439 015,40 €	7 841 979,62 €

Le cours du taux euribor 3 mois est de - 0,316% au 23 novembre 2018.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des emprunts transférés à Valor3e en ce qui concerne le traitement des déchets ménagers recyclables.

An.	Banque	Taux	Durée	Montant initial	CRD au 01/01/2018	CRD au 01/01/2019
2013	Caisse d'Epargne	Fixe : 3,28%	10 ans	3 000 000 €	1 795 137,87 €	1 271 555,99 €
2018	Crédit Mutuel	Fixe : 0,93 %	10 ans	300 000 €		300 000 €
Stock de dettes de Valor3e pour les déchets ménagers recyclables :					1 795 137,87 €	1 571 555,99 €

Le cours du taux euribor 3 mois est de - 0,316% au 23 novembre 2018.

Investissements à venir :

Sans investissement majeur, le budget d'investissement de Valor3e est relativement stable d'année en année. La principale dépense est naturellement le remboursement du capital des emprunts contractés lors des travaux de construction des équipements. Cela représente environ 900 000 à un million d'euros par an.

A côté de ces sommes, les dépenses d'équipements viennent se rajouter selon un prévisionnel global qui est très souple et s'adapte surtout selon les contraintes d'exploitation rencontrées. Ainsi, par souci de souplesse, d'efficacité et pour éviter de devoir convoquer un comité syndical dédié à l'ouverture de travaux, des crédits sont ouverts dans le cadre du budget primitif. Naturellement, si aucune dépense n'est réalisée, ces crédits ne seront pas consommés et n'engageront aucun frais pour Valor3e et pour ses collectivités adhérentes.

De cette manière, sont ouverts :

- 25 000 € sur l'opération 100 « Etudes et Programmation »
- 500 000 € sur l'opération 101 « TMB de Bourgneuf en Mauges »
- 65 000 € sur l'opération 104 « Centre de transfert Saint-Germain-sur-Moine »
- 10 000 € sur l'opération 105 « Siège de Valor3e »
- 100 000 € sur l'opération 106 « Centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels »

Ces crédits vont ainsi servir à financer, entre autres, les opérations suivantes :

- L'adaptation du process de tri du site de Saint-Laurent-des-Autels suite au tri sur le site des nouveaux territoires du groupement de commandes,
- La réalisation de travaux d'adaptation pour accueillir dans des conditions satisfaisantes les nouveaux tonnages de déchets recyclables sur le centre de transfert de Saint-Germain-sur-Moine,
- La couverture finale de l'alvéole 3 du casier 4 de l'Installation de stockage des Déchets Non Dangereux de Bourgneuf-en-Mauges,
- La réalisation d'une étude générale et prospective sur les transferts-transports sur le territoire de Valor3e pour s'assurer de l'adéquation entre les besoins et les sites existants.

Les recettes du Syndicat :

La principale ressource de Valor3e est la participation que verse chaque structure adhérente. Ceci est un prix unitaire pour chaque tonne apportée et une participation selon le nombre d'habitants pour les charges générales.

En 2018, les prix étaient les suivants :

- 122 € HT la tonne traitée d'ordures ménagères résiduelles facturée aux collectivités adhérentes,
- 225 € HT la tonne de déchets ménagers issus des collectes sélectives (emballages),
- 175 € HT la tonne de déchets issus des collectes sélectives pour le territoire de la CA Agglomération du Choletais (multimatériaux),
- 100 € HT la tonne de refus de tri,
- 1 € HT par habitant pour le fonctionnement de Valor3e.

Avec la prise en charge au niveau de Valor3e des dépenses de transfert-transport pour les déchets recyclables, il est devenu opportun de créer un nouveau prix unitaire. En effet, le site de transfert de Saint-Germain-sur-Moine accueille déjà des ordures ménagères résiduelles et des déchets ménagers recyclables. Les frais de gestion de cet équipement sont désormais communs quels que soient les déchets accueillis sur le quai de transfert.

Dès lors, et suivant les orientations budgétaires présentées lors du Comité Syndical, Valor3e va facturer pour l'année 2019 les éléments suivants :

- 117 € HT la tonne traitée d'ordures ménagères résiduelles,
- 245 € HT la tonne de déchets ménagers issus des collectes sélectives (flux emballages),
- 190 € HT la tonne de déchets issus des collectes sélectives (flux multi matériaux),
- 95 € HT la tonne de refus de tri,
- 14 € HT la tonne de déchets pour le transport et le transfert,
- 1 € HT par habitant pour le fonctionnement de Valor3e.

Monsieur le Président indique que le contexte 2019 est plus tendu avec des marchés renouvelés (tri des déchets recyclables) et à renouveler (ordures ménagères résiduelles).

Concernant le tri des déchets recyclables, le fonctionnement avec deux sites pour chaque flux à trier n'est plus viable économiquement. Monsieur le Président rappelle qu'il faut donc se féliciter de la création d'un outil public unique qui démontre tout son intérêt pour disposer de prix plus compétitifs et surtout de disposer d'une maîtrise sur le long terme des prix de traitement. Enfin, Monsieur le Président explique qu'un nouvel appel à projet est en cours de la part de CITEO pour basculer de nouveaux habitants aux extension de consignes de tri. Si les collectivités obtiennent ces soutiens financiers supplémentaires, ils couvrent une part importante des coûts des nouveaux marchés. Monsieur le Président insiste sur la nécessité de travailler ensemble afin de préparer une réponse coordonnée et complète à CITEO.

Concernant le traitement des ordures ménagères résiduelles, Monsieur le Président explique qu'il faut profiter de ce renouvellement pour mettre fin à l'enfouissement des déchets ménagers. Avec le calendrier prévu pour la trajectoire de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, dès 2022 il sera moins cher d'incinérer les déchets que de les enfouir. Monsieur le Président rappelle que c'est également plus dans l'ADN de Valor3e de valoriser sous forme d'énergie que d'enfouir.

Pour l'équilibre de la section d'investissement il est prévu de recourir à l'emprunt. Naturellement à ce stade, il ne s'agit que d'un emprunt d'équilibre. Il ne sera réalisé que s'il est rendu nécessaire. Si Valor3e a eu recours sur 2018 à l'emprunt comme précisé précédemment, il n'y avait plus eu recours depuis 2012.

Pour 2019, le montant de cet emprunt serait de 450 000 €.

Au final, le budget primitif 2019 du syndicat Mixte Valor3e se résume par les équilibres suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	1 630 000 €	9 655 500 €	11 285 500 €
RECETTES	1 630 000 €	9 655 500 €	11 285 500 €

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (20 voix pour), décident :

- **d'approuver le projet de budget primitif pour l'année 2019,**
- **de déterminer les tarifs suivants :**
 - **117 € HT la tonne traitée d'ordures ménagères résiduelles,**
 - **245 € HT la tonne de déchets ménagers issus des collectes sélectives (flux emballages),**
 - **190 € HT la tonne de déchets issus des collectes sélectives (flux multi matériaux),**
 - **95 € HT la tonne de refus de tri,**
 - **14 € HT la tonne de déchets pour le transport et le transfert (ordures ménagères résiduelles et collectes sélectives),**
 - **1 € HT par habitant pour le fonctionnement de Valor3e.**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à recourir à l'emprunt dans la limite maximale inscrite au budget,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir dans ce cadre.**

4 | MARCHES PUBLICS | MARCHE N°2018/02BIS TRI DES DECHETS RECYCLABLES

Lors du Comité Syndical du 19 avril 2018, le Syndicat Mixte Valor3e a créé un groupement de commande et lancé une consultation pour un marché public concernant le tri des déchets recyclables de son territoire et ceux des Communautés de Communes de l'Airvaudais-Val de Thouet, du Thouarsais, de Parthenay-Gâtine et de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Pour mémoire, ce marché avait pour objet :

- L'exploitation du centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels avec le flux emballages et le tri du flux multimatériaux issus des collectes sélectives via un pré-tri pour ce dernier flux,
- Le transport des déchets recyclables vers le centre de tri et vers le centre de pré-tri pour les déchets en mélange,
- Le transport et la gestion de refus du tri des déchets issus des collectes sélectives.

Lors du dernier Comité Syndical du 8 novembre, les attributaires des lots n°1 et 2 ont été validés par l'assemblée délibérante après le choix fait par la Commission d'Appel d'Offre ad-hoc du groupement.

Comme annoncé, le 8 novembre dernier, il est nécessaire de valider les attributaires des deux derniers lots pour lesquels une négociation était encore en cours début novembre.

Réunie le 12 novembre dernier, la Commission d'Appel d'Offres ad-hoc a déterminé le classement suivant :

- Lot n°3 - Exploitation de Saint-Laurent-des-Autels :
 - 1- Offre COVED avec une note globale de 82,50 / 100
 - 2- Offre BRANGEON ENVIRONNEMENT avec une note globale de 79,60 / 100

- Lot n°4 - Préparation des refus de tri en Combustibles Solides de Récupération :
 - 1- Offre BRANGEON RECYCLAGE avec une note globale de 78,50 / 100
 - 2- Offre SECHE ECO INDUSTRIES avec une note globale de 69,70 / 100
 - 3- Offre PAPREC avec une note globale de 56,10 / 100

Considérant la nécessité de valider le classement des offres effectué par la Commission d'Appel d'Offres,

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (20 voix pour), décident :

- **d'approuver le classement et le choix des entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres ad-hoc pour le marché de tri des déchets ménagers recyclables (lots n°3 et 4),**
- **de mandater le Président pour qu'il notifie aux candidats la retenue ou non de leurs offres pour les lots n°3 et 4,**
- **d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir dans le cadre de ce marché.**

5 | MARCHES PUBLICS | MARCHE N°2007/08 EXPLOITATION TMB BOURGNEUF-EN-MAUGES

En 2008, après consultation via un dialogue compétitif, la conception/construction/exploitation de l'usine de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges a été confiée à la Société COVED.

Ce marché prévoit l'accueil et la gestion des ordures ménagères résiduelles via l'unité de tri-compostage.

Suite à la délibération prise par le Comité Syndical de Valor3e de prendre en charge la gestion des transferts et transports des déchets ménagers recyclables, il est nécessaire de prévoir un lieu pour assurer cette prestation.

Naturellement le site de Bourgneuf-en-Mauges s'est imposé pour une partie des déchets ménagers collectés sur le territoire de Mauges Communauté.

Tout d'abord, les bennes de collectes viennent déjà sur ce site pour les ordures ménagères résiduelles, ce qui permet à tous les chauffeurs de connaître les règles de fonctionnement et de sécurité du site. En plus, certaines bennes sont bi-compartmentées ce qui va faciliter leur vidage avec un lieu unique quel que soit le flux à traiter.

Ensuite, ce site dispose de tout ce qui est nécessaire pour accueillir dans de bonnes conditions ces déchets ménagers recyclables : espace de stockage disponible, zone à l'abri dans le bâtiment de stockage du compost, pont-bascule pour les pesées, heures d'ouverture suffisamment larges pour assurer tous les vidages en présence de personnel, ...

Enfin ce site est la propriété de Valor3e ce qui permet d'avoir la maîtrise des flux (régularité des envois, surveillance des apports et des envois pour détecter des éléments indésirables, non-contestation des poids, ...).

Pour réaliser cette nouvelle mission, un avenant est nécessaire au marché global de conception/construction/exploitation de l'usine de Bourgneuf-en-Mauges.

En effet, passer un marché séparé n'était pas économiquement supportable (il faudrait par exemple avoir un matériel roulant pour recharger les bennes dans des FMA alors que l'usine de tri-compostage dispose de ce matériel) et juridiquement difficile à mettre en place avec comme contrainte la responsabilité des intervenants les uns par rapport aux autres au sein d'un même site.

Dès lors, un avenant est donc nécessaire pour prendre en compte cette nouvelle mission. Etant donné que ceci est lié à la quantité de déchets ménagers recyclables accueillis sur le site, il s'agit de rajouter un prix unitaire de transfert. Après discussion avec COVED, il est proposé d'arrêter cette nouvelle prestation pour un prix de 9,54 € HT la tonne (prix actualisable).

Ce prix est conforme à ce que paie Valor3e pour des missions équivalentes sur d'autres sites comme par exemple le site de transfert de BRANGEON ENVIRONNEMENT à Montilliers (10€ HT la tonne).

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (20 voix pour), décident :

- **de valider la passation d'un avenant pour prendre en compte cette nouvelle mission à réaliser,**
- **d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir dans le cadre de ce marché.**

En 2019, les marchés de traitement des ordures ménagères résiduelles seront arrivés à leur terme après cinq années d'exécution.

Il est donc nécessaire de relancer une nouvelle consultation pour assurer la continuité de la mission de service public de l'élimination des déchets ménagers.

Ce marché aura pour objet le traitement par valorisation énergétique et par enfouissement des déchets ménagers résiduels de Valor3e à l'exception de ceux apportés sur le site de Bourgneuf-en-Mauges et Lasse. Il va se décomposer en trois lots.

Face aux enjeux environnementaux et aux contraintes réglementaires et financières mises en place par l'Etat, il est peut-être judicieux de profiter de ce marché pour arrêter progressivement l'enfouissement des ordures ménagères résiduelles.

En effet, jusqu'à présent, Valor3e enfouit chaque année environ 4 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles. Avec la future hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes le coût d'une tonne enfouie va finir par être supérieure à une tonne de déchets valorisée énergétiquement.

Si nous maintenons nos coûts de traitement actuels, et que nous réduisons progressivement l'enfouissement, nous serions gagnants dès 2022 par rapport au maintien du statu quo.

C'est pourquoi il est proposé que ce marché prévoit une fin de l'enfouissement au 31 décembre 2022. Les tonnages non-enfouis iront naturellement vers les lots de valorisation énergétique.

Globalement cette nouvelle consultation aura les caractéristiques suivantes :

- Le marché démarrera le 1^{er} septembre 2019 pour une durée totale de 5 années (reconductions incluses) ;
- La durée ferme est de 3 ans ;
- Le marché peut faire l'objet de deux reconductions successives d'une durée d'une année chacune ;
- Le marché se décomposera en trois lots :
 - 2 lots de valorisation énergétique
 - 1 lot d'enfouissement
- Le tonnage annuel à traiter est estimé à 16 600 tonnes répartis comme suit (année 2019) :
 - 6 300 tonnes par lot de valorisation énergétique
 - 4 000 tonnes par enfouissement
- L'enfouissement sera diminué de 1 000 tonnes par an sur les années 2020, 2021 et 2022
- Le tonnage valorisé énergétiquement n'est qu'une indication sans constituer une obligation ;
- Le marché est un marché formalisé selon le mécanisme de l'appel d'offres européen ;
- La publicité sera faite auprès du BOAMP et du JOUE ;
- La consultation sera dématérialisée sur la plateforme www.e-marchespublic.com ;

Les critères de classement des offres seront les suivants :

- Critère financier avec une pondération à hauteur de 60 %
- Valeur technique avec une pondération à hauteur de 40 %

Les sous-critères seront détaillés dans les documents de la consultation.

Il est à noter que le critère prix fera appel à une formule mathématique pour y inclure des frais de transport afin de maintenir une stricte égalité de traitement entre les offres reçues. De cette manière une offre qui serait très basse et surtout lointaine sera comparée avec une offre « plus » locale en y incluant des frais de transport plus importants que l'offre plus proche géographiquement. Il s'agira ainsi de réfléchir en coût global et non sur le seul critère prix.

Considérant qu'il appartient aux membres du Comité Syndical de valider les principales caractéristiques de la consultation des entreprises mises en place.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (20 voix pour), décident :

- **d'approuver le principe d'une consultation pour le traitement des ordures ménagères résiduelles,**
- **d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir dans ce cadre.**

Le prochain Comité Syndical est fixé le jeudi 7 février à 14h30 à Valor3e.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est close à 16h00.

Le Président,
Jacky BOURGET



Le Secrétaire de Séance,
Jacques RETHORE



<p>Danielle ALLAIN</p>	<p>Joël BARAUD</p>	<p>Jean-François BAZIN</p> 
<p>Christian BERNARD</p> 	<p>Philippe BRETAUDEAU</p> 	<p>Paul CORBET</p>
<p>Christine DECAENS</p> 	<p>Fabien DUVEAU</p> 	<p>Gérard ESNAULT</p> 
<p>Jean-René FONTENEAU</p> 	<p>Danièle GADAIS</p> 	<p>Marie-Christine GALY</p> 
<p>Viviane HERMON</p>	<p>Annick JEANNETEAU</p> 	<p>Jacques LUCAS</p> 
<p>Pierre MALINGE</p>	<p>Denis SOURICE</p> 	<p>Jean TEURNIER</p> 
<p>Cédric VAN VOOREN</p> 		